

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contrat de rivière de la Lanterne Signature des engagements financiers

**Séance du 28 novembre 2008, 16h00
Hôtel du département de la Haute-Saône,
23, rue de la Préfecture
70000 VESOUL**

Ordre du jour :

- Signature du Contrat de rivière,
- Demande d'intégration de la CPEPESC au Comité de rivière,
- Présentation de la programmation d'opérations pour l'année 2009,
- Questions diverses.

Personnalités présentes :

- Monsieur le Préfet de Haute-Saône
- Monsieur Philippe CLAPE, Directeur de l'Agence de l'Eau
- Madame Martine PEQUIGNOT, Vice-présidente de la Région Franche-Comté
- Monsieur Michel WEYERMANN, Vice-président du Département de la Haute-Saône
- Monsieur Laurent SEGUIN, Président du Comité de rivière et Vice-président du Département de la Haute-Saône
- Monsieur Jackie PIERRE, Vice-président du Département des Vosges

Ainsi que les représentants des collectivités locales du bassin versant de la Lanterne

Objectifs de la réunion :

Signature officielle du Contrat de rivière entre les partenaires financiers, l'Etat, et les porteurs de projets locaux.

Renseignements complémentaires :

Coordination du Contrat de rivière de la Lanterne :

EPTB Saône et Doubs

Conseil général de la Haute-Saône – Service Environnement

23, rue de la Préfecture

70000 VESOUL

Tél : 03 84 95 77 07 - Fax : 03 84 95 77 01

Courriel : olivier.catrin@eptb-saone-doubs.fr

Le pilotage

Le pilotage du Contrat est assuré par le Comité de rivière dont la composition a été fixée par arrêté interpréfectoral le 5 octobre 2006.

Le Comité de rivière est actuellement présidé par Laurent SEGUIN, Conseiller général du Canton de Faucogney.

Sa composition répond à une structure collégiale où sont représentés les services de l'Etat, les collectivités locales, les usagers et les chambres consulaires :

ELUS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LOCALES	USAGERS
Conseil Général des Vosges	ADEPAME
Conseil Général de la Haute-Saône	Canoe Kayak Conflans Port
Conseil régional de Franche-Comté	Cater 88
Conseil régional de Lorraine	Chambres d'agriculture de la Haute-Saône et des Vosges
PNR Des Ballons des Vosges	Chambre de Commerce et de l'industrie de Haute Saône
Syndicat Mixte des Eaux du Breuchin	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Saône
Syndicat Mixte Saône et Doubs	Destination 70
Syndicat Mixte du Pays des Vosges Saônoises	Espaces Naturels Comtois
Communauté de Communes Agir ensemble	Fédération des AAPPMA de la Haute-Saône et des Vosges
Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon	Fédération des AAPPMA des Vosges
Communauté de Communes des Belles Sources	Haute-Saône Nature Environnement
Communauté de Communes des Franches communes	Syndicat des exploitants d'étangs de Franche-Comté / Bourgogne
Communauté de Communes des Mille Etangs	Thermes de Luxeuil-les-Bains
Communauté de Communes du Pays de Luxeuil	Thermes de Plombières
Communauté de Communes du Pays de Saulx	Vosges écologie
Communauté de Communes du Val de Semouse	SERVICES ADMINISTRATIFS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS
Communauté de Communes la Saône Jolie	ADEME
Communauté de communes du Pays de Lure	Agence de l'Eau
Communauté de communes des six villages	Base Aérienne 116
SI du Pays de la Vôge	CRPF
SI Basse Lanterne	CSP de la Haute Saône et des Vosges
SIA Bassin de la Lanterne	DDAF de la Haute Saone et Vosges
SIA Planey et Dorgeon	DDASS de la Haute Saône et des Vosges
SITA du Breuchin	DDE de la Haute Saône et des Vosges
SIAEP de Breuches	DIREN Franche Comté
Commune de Girmont-Val-d'Ajol	DRIRE - Subdivision de Vesoul
Commune du Val-d'Ajol	ONF - Agence Nord-Franche-Comté
Commune de Plombières-les-Bains	Sous-Préfecture de Lure
Monsieur le Député de la 3ème circonscription de la Haute-Saône	VNF

Le Budget

Le budget global du Contrat de rivière se monte à 38 M€. Les financeurs apporteront des aides équivalentes à 53,3% du budget global.

Le budget se répartit de la manière suivante entre les différents volets d'intervention :

Volet d'intervention	Coût €HT
A : Maîtrise des pollutions	27 052 219 €
B1 : Gestion des milieux	2 587 715 €
B2 : Gestion des inondations	843 000 €
B3 : Ressource en eau	6 231 020 €
C : Animation, communication	1 215 417 €

Les enjeux

Outre la mise en place d'un processus de gestion globale et concertée, la réduction des pollutions ou encore l'établissement d'un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau, qui sont des enjeux communs à l'ensemble des contrats de rivière, le bassin versant de la Lanterne présentent un certain nombre de spécificités qui influenceront sur sa gestion.

La préservation du patrimoine naturel

La coexistence de 3 sites Natura 2000 sur le bassin témoigne de la grande richesse de son patrimoine naturel. Ces trois sites (vallée de la Saône, vallée de la Lanterne, plateau des mille étangs) sont fortement marqués par l'importante densité de milieux aquatiques avec tout le cortège animal et végétal associé. Parmi les biotopes remarquables, nous pouvons citer les tourbières et forêts alluviales à aulne glutineux. Parmi les espèces animales, nombreux sont les représentants emblématiques de la faune piscicole : écrevisse pieds blancs, lamproie de Planer, chabot.

La gestion de la nappe du Breuchin

Cette nappe alluviale située dans la plaine de Luxeuil représente un enjeu majeur du contrat. Il s'agit d'une ressource stratégique pour le département de la Haute-Saône et l'harmonisation des prélèvements et des usages entre les différents préleveurs devient indispensable. L'objectif sera de

La conservation et la restauration des espaces de mobilité

Les acteurs locaux rencontrent des problèmes récurrents liés à la de gestion des phénomènes d'érosion et d'atterrissement, et des phénomènes de crues. Afin de concilier les impératifs d'aménagement et de conservation des milieux naturels, le contrat de rivière s'attachera à définir des programmes d'entretien cohérents et pertinents fondés sur une bonne connaissance de la dynamique des cours d'eau.

La collaboration avec les propriétaires d'étangs

La préservation et la valorisation du patrimoine unique en France que représente le Plateau des 1000 étangs nécessite un partage d'expérience avec les propriétaires ayant encore un usage traditionnel de leur plan d'eau. L'objectif est de parvenir à améliorer la gestion des étangs connectés avec des ruisseaux sensibles des têtes de bassin (amélioration des ouvrages et des cycles de vidanges). La rédaction d'un guide technique en collaboration avec les représentants des propriétaires d'étangs pourrait être un premier pas vers une gestion équilibrée des zones amont du bassin.

Les partenaires financiers

L'agence de l'eau, le Conseil régional de Franche-Comté, le Conseil général de la Haute-Saône et le Conseil général des Vosges participent activement à l'élaboration du projet par le financement de l'animation et des études complémentaires.

L'animation du contrat

Depuis 2005, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs fournit une assistance technique et administrative aux acteurs locaux pour faire aboutir le projet de contrat de rivière sur le bassin de la Lanterne.

Un chargé de mission de l'EPTB, Olivier CATRIN, est détaché au Conseil général de la Haute-Saône pour assurer la coordination du projet.

Historique de la démarche

Juin 2005 : Lancement de la démarche

Avril 2006 : Agrément du dossier sommaire de candidature

Novembre 2006 : Installation du Comité de rivière

Avril 2008 : Agrément du dossier définitif

Coordonnées de l'EPTB Saône et Doubs :

Siège social :

752, avenue DeLattre de Tassigny
BP 173
71017 MACON cedex

**Coordination du Contrat de rivière de la Lanterne :
EPTB Saône et Doubs**

Conseil général de la Haute-Saône – Service Environnement
23, rue de la Préfecture
70000 VESOUL
Tél : 03 84 95 77 07 - Fax : 03 84 95 77 01
Courriel : olivier.catrin@eptb-saone-doubs.fr